

PROGRAMME



CONDUCTEUR RESPONSABLE

DISCOURS D'OUVERTURE

08h00

- le Président du gouvernement ou son représentant
- Directrice de la Direction du travail et de l'emploi
 - Chef de la Cellule sécurité routière
- Présentation de la campagne par la Direction du travail et de l'emploi

CONFÉRENCES

SALLE AMERE

9h00 - 12h00 - 13h00

- **Présentation de la campagne 2015** prévention du risque routier de la Direction du travail et de l'emploi

10h00 - 13h00 - 16h00

- **Sinistralité des accidents de la route en 2014.** Présentation des chiffres et des causes, constats, coût public.
- **Cellule sécurité routière du gouvernement :** Présentation et missions.

11h00 - 14h00 - 17h00

- **Réglementer le risque routier dans l'entreprise,** règlement intérieur, sanctions et bonifications, annexe au RI.

SALLE KOUARE

9h15 - 12h15 - 15h15

- **Évaluer le risque routier dans l'entreprise.** Coût direct et indirect pour l'entreprise d'un accident de la route.
- **L'assurance** du parc véhicule.
- **Analyser / Évaluer :** Présentation logiciel Pédro de l'INRS.

10h15 - 13h15 - 16h15

- **Dépistage alcool et cannabis :** Etat de la jurisprudence. Quand, comment, par qui et sur qui, suites à donner.
- Guide de gestion de la crise d'ivresse.

11h15 - 14h15 - 17h15

- **Comportements à risques :** Stress facteur de comportements à risques.
- Combinaison de facteurs (vitesse, fatigue, somnolence, distraction, téléphone au volant, distances de sécurité).

SALLE IROUE

9h15 - 12h15 - 15h15

- **Prévention du risque routier :** Chargements, programmation / planification des déplacements, entretien et aménagement des véhicules, sensibilisation du personnel.
- Intérêt économique de la prévention.
- Assistance financière de la Cafat

10h30 - 13h30 - 16h30

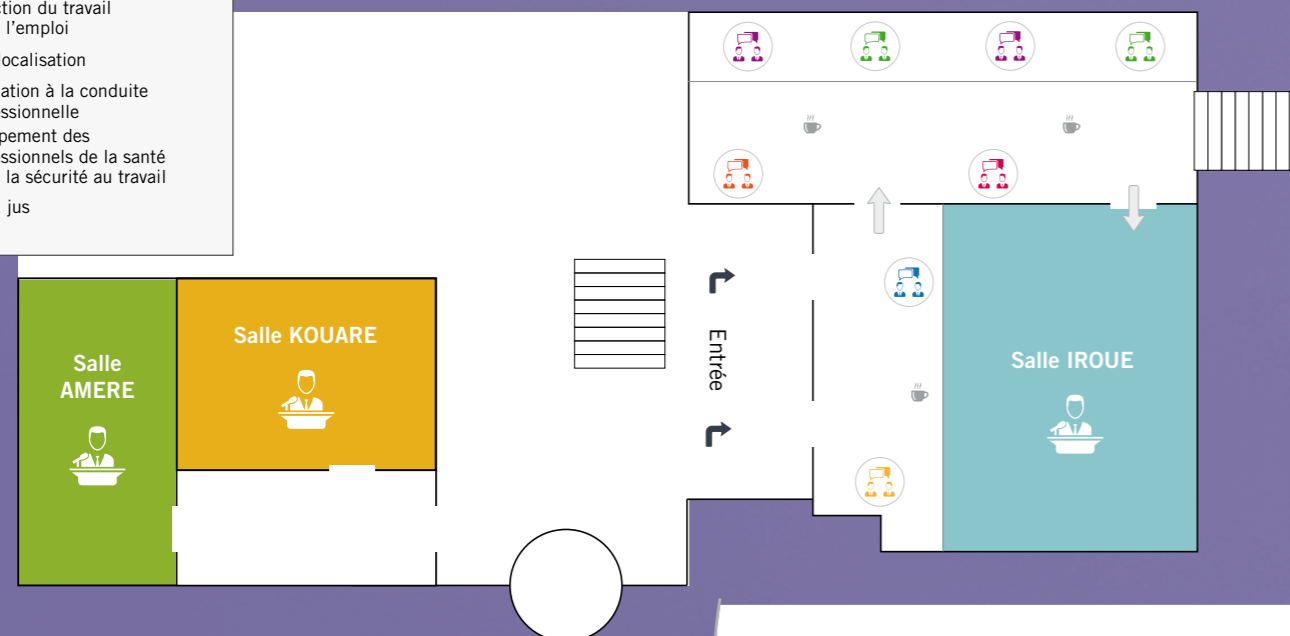
- **Géo-localisation :** Présentation du système (principe, fonctionnalités, avantages)
- Principe, liberté individuelle, limites réglementaires, textes de la CNIL et portée, mise en œuvre de la géolocalisation.

11h30 - 14h30 - 17h30

- **Obligation de l'employeur,** responsabilité pénale (jurisprudence).
- Conformité des véhicules, textes en vigueur, mise en œuvre de la réglementation (Délibérations 56CP)

LÉGENDE

- Océane FM
- Cafat
- Direction du travail et de l'emploi
- Géo-localisation
- Formation à la conduite professionnelle
- Groupement des professionnels de la santé et de la sécurité au travail
- Café, jus



PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

28 AVRIL | JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2015

POURQUOI CETTE CAMPAGNE ...

En 2014, 67 personnes ont perdu la vie sur les routes Calédoniennes, c'est juste 5 fois plus qu'en métropole et 5,5 fois plus que sur l'île de la Réunion pour une population largement inférieure. Il y a peut-être un problème de qualité des routes, de contrôle des véhicules et de répression mais il y a assurément un problème de comportement des conducteurs qui, dans 41% des cas étaient en plus en état d'ivresse.

C'est pourquoi à l'occasion de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de ses actions en matière de sécurité routière et la Direction du travail et de l'emploi, lancent la campagne « Prévention du risque routier en entreprise / Conducteur responsable ». Cette campagne place l'entreprise comme vecteur pour sensibiliser une population qui compte en théorie 75 000 travailleurs, soit une bonne part des conducteurs en Nouvelle-Calédonie.

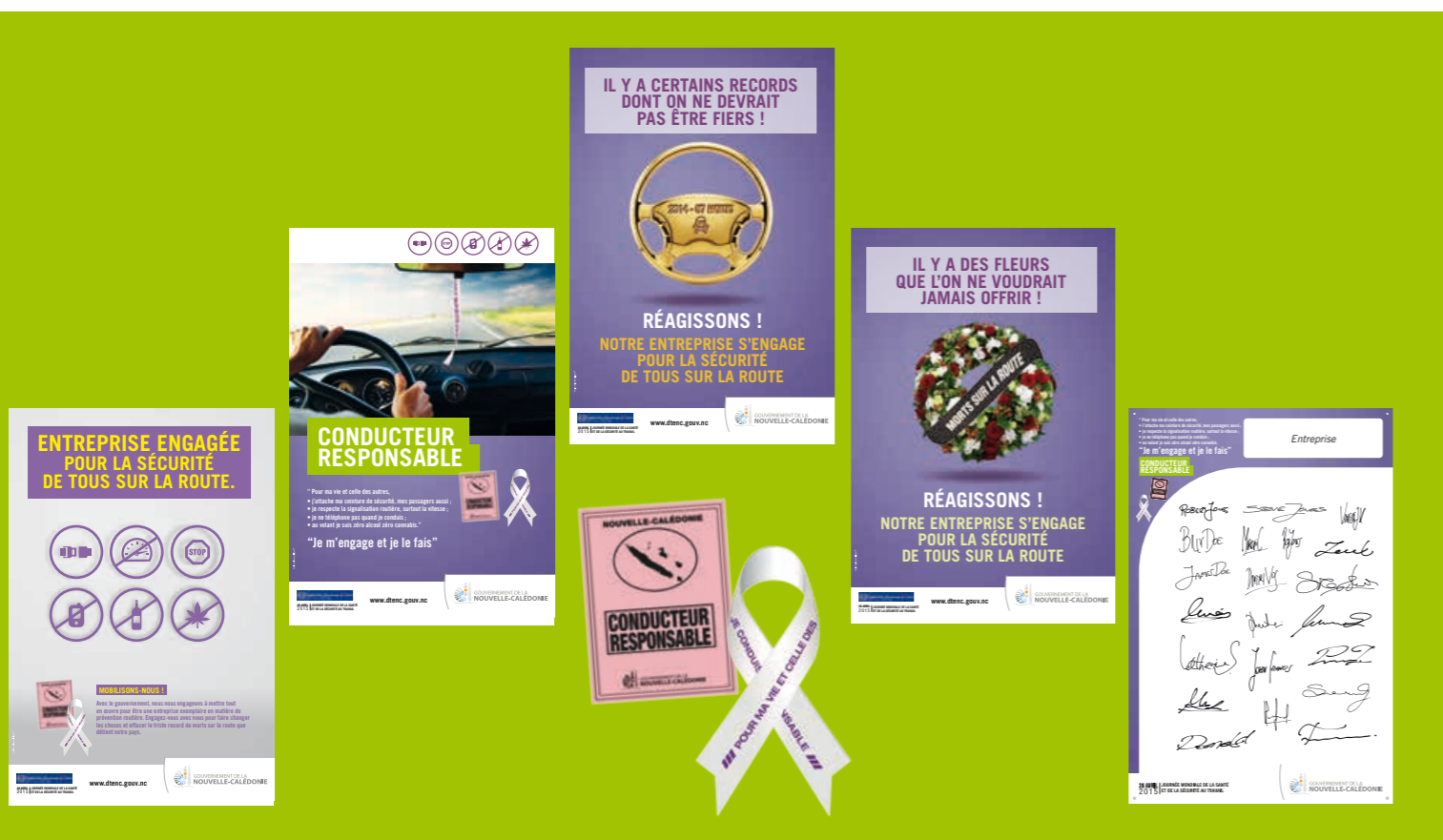
Considérant que l'insécurité routière est surtout un problème de comportement au volant et une banalisation de l'acte de conduire, la DTE souhaite engager les entreprises avec le gouvernement dans la prévention du risque routier (obligation dans le cadre de l'évaluation des risques) et leur demander de mener campagne en leur sein pour sensibiliser leurs travailleurs. L'un ne peut pas aller sans l'autre. Dans cette campagne on parlera d'entreprises citoyennes.

UNE JOURNÉE TECHNIQUE POUR ORGANISER UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Une journée technique se déroulera le 28 avril 2015 sur le site de l'hôtel Château Royal. A partir de 8h00, la campagne sera présentée aux entreprises qui seront ensuite invitées à suivre un programme de 27 conférences techniques de 1 heure maximum sur 9 thèmes répondant globalement à toutes les questions qui peuvent se poser à l'employeur (Horaire : 9h00/18h30). Autour de ces conférences et pour évaluer le coût de la prévention se tiendront à leur disposition des représentants de l'administration et des professionnels de la formation, de la géo localisation et de l'évaluation du risque routier.

Afin de renforcer l'impact de la campagne et de « montrer l'exemple », toutes les directions du gouvernement, sont associées à cette campagne, soit approximativement 1400 agents.

Chaque entreprise partenaire ou direction recevra un lot d'affiches, de rubans et d'autocollants et une ou plusieurs bâches :



A compter du 28 avril et pendant 1 mois, les responsables d'entreprises partenaires et des directions mèneront campagne auprès de leurs salariés et de leurs agents. L'objectif sera de sensibiliser les travailleurs à s'engager à avoir un comportement citoyen et responsable au volant, que ce soit dans un cadre professionnel ou personnel.

L'ENGAGEMENT CITOYEN « CHARTE DU CONDUCTEUR RESPONSABLE »

Sur le respect de la « charte du conducteur responsable », les travailleurs s'engagent en apposant leurs signatures sur des bâches vierges aux couleurs de la campagne mises à leur disposition dans leur entreprise ou dans leur direction. En échange de sa signature chaque travailleur reçoit un ruban à nouer au rétroviseur intérieur et un autocollant à placer à l'extérieur, à l'arrière de son véhicule personnel.

La charte est simple et facile à retenir :

« Pour ma vie et celle des autres,
- j'attache ma ceinture de sécurité, mes passagers aussi ;
- je respecte la signalisation routière, surtout la vitesse ;
- je ne téléphone pas quand je conduis ;
- au volant je suis zéro alcool, zéro cannabis.
Je m'engage et je le fais ».

Au premier juin 2015, les entreprises et les directions déposeront leurs bâches signées à la DTE ; celles-ci permettront la construction d'un mur de la citoyenneté routière. La DTE se charge de l'accrochage des bâches.

DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Par son adhésion l'entreprise est active pour la sécurité routière au travers d'une démarche de prévention du risque routier spécifique, réelle, sérieuse et complète. Elle reçoit comme les travailleurs, un ruban, un autocollant avec en plus un autocollant intérieur pour chaque véhicule de sa flotte :

**VOUS CONDUISEZ POUR NOTRE ENTREPRISE
SOYEZ RESPONSABLE
RESPECTEZ LA SIGNALISATION,
L'ALCOOL ET LA VITESSE TUENT**

La démarche de prévention de l'entreprise comprend une évaluation du risque routier et un plan d'action visant à :

- Former le personnel concerné à la conduite professionnelle (déplacement, chargement) ;
- Mettre en place une organisation des déplacements routiers ;
- Organiser le suivi technique des véhicules en adéquation avec la réglementation en vigueur ;
- Connecter en Bluetooth les téléphones portables des salariés concernés sur l'autoradio du véhicule, le cas échéant équiper les véhicules de ce dispositif s'ils ne le possèdent pas d'origine ;
- Equiper l'entreprise et ses véhicules d'un système de géo localisation selon les prescriptions de la CNIL ;
- Intégrer au règlement intérieur un chapitre « prévention du risque routier » prévoyant pourquoi pas la valorisation des salariés reconnus « conducteurs responsables ».

Les 9 thèmes de conférences visent à donner toutes les informations nécessaires à la mise en oeuvre de cette prévention.

PLANNING

Action / Evènement	Date
Lancement campagne : Journée technique - Château Royal. Conférences, exposants, inscription des entreprises + distribution d'affiches, des bâches et des goodies (7h30/19h00)	28 avril
Dépôt des bâches signées à la DTE	1er et 2 juin
Construction mur de la citoyenneté routière	A compter du 5 juin
Déconstruction mur de la citoyenneté routière	A compter du 5 juillet
Mise à disposition, restitution des bâches des entreprises	A compter du 7 juillet